



Jours de repos fixes

Par Elme

Bonjour

Je reprends mon travail en congé parental à temps partiel 80%

J'ai donc deux jours de repos plus le dimanche. Ma responsable et la RH m'obligent à définir deux jours fixe de repos, bien évidemment pas le samedi car je travail dans le commerce il s'avère.

Je leur ai demandé si je pouvais changer de temps en temps pour avoir mon samedi . On me dis que nn , c'est pas possible que c'est comme ça et pas autrement . Pouvez vous m'aider svp merci bcp ! Ont il le droit de refuser de me
Changer les jours de repos

Par Isadore

Bonjour,

Sauf accord d'entreprise ou convention collective plus favorable, c'est votre employeur qui fixe vos jours de travail et vos jours de repos. Il n'est même pas obligé de vous demander votre avis sur le choix des jours.

Relisez votre convention collective et votre éventuel accord d'entreprise (ainsi que votre contrat de travail), mais il est fort probable que votre employeur soit dans son droit.